

## Conseil Municipal

29.03.2016

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Alain RUBENS, Alain CABBEKE, Margaux BOULANGER, Claudine CREUGNY, François GUINGAND, Jean-Marie DUPONT, Mireille FAGUET-TORCHON, Nathalie FUSIL, Bernard GUILLOT, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Laurent DESGLAND, Virginie PASCAL, Christelle PETIT et Jérôme VRILOR.

Absents : Jean-Claude BOITON (procuration à Alain RUBENS)

Secrétaire de séance : Laurent DESGLAND

### 1. Adoption du compte rendu du 03.03.16

- RAS

### 2. Vote du budget primitif 2016

- Assainissement :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 373 788.03 €

Le conseil municipal accepte de passer la taxe de raccordement du réseau d'assainissement collectif à 2 000 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

- La section d'investissement s'équilibre à 820 607.32 €. Les travaux de mise aux normes de la rue Alfred Remanjon se poursuivent.

- L'affectation du résultat proposée est de 206 561.03 € en fonctionnement et 132 230.29 en investissement

- Commune :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 1 857 959.57 €

Le poste de dépense le plus important est l'énergie.

Il faut veiller aux intrusions dans le gymnase.

M. le Maire s'inquiète de la très faible compensation de la taxe foncière et s'interroge sur la nécessité d'augmenter les impôts dans les années à venir pour compenser la baisse des dotations de l'Etat. Pour cette année il n'y aura pas de changement des taux d'impositions.

- La section d'investissement s'équilibre à 847 547 €

Il faut noter les travaux de voirie rue du Progrès. Suite à la législation sur l'abandon des produits désherbants, la commune doit acquérir un désherbeur thermique.

Différents travaux sont également prévus sur les bâtiments : le changement des châssis du centre culturel, le changement du matériel de la cuisine, des travaux pour améliorer

l'éclairage public, une étude pour la réhabilitation de la mairie, quelques travaux de fin de chantier pour la toiture pour la maison médicale...

L'affectation du résultat est de 209 473.57 pour le fonctionnement et 193 389.76 €.

Subventions : le Conseil Au Droit a été supprimé parce que la Communauté de Communes intervient déjà. Les subventions pour Angill'hand et pour les Black Boots ont été augmentées. Le conseil municipal donne également son accord pour verser 1 000 € d'aide exceptionnelle au comité des fêtes.

Les budgets sont votés à l'unanimité et les taxes reconduites aux mêmes taux que l'année passée.

### **3. Convention départementale avec le SATESE**

Une nouvelle convention d'aide pour la gestion du réseau d'assainissement collectif avec le conseil départemental est adoptée pour un montant de 990 € HT par an durant 4 ans.

### **4. Document Unique**

Le conseil municipal donne son accord pour solliciter une aide au FIPHP pour le document unique.

### **5. Questions diverses**

- Dr Boré sollicite une convention pour la location de la maison médicale à raison de 300 €/mois + 50 € de charge
- Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la mairie va être lancée
- Le conseil municipal donne son accord pour reprendre la voirie du lotissement du chemin vert dans le domaine public pour l'euro symbolique mais pas pour les frais d'acte.
- La plaquette de la maison médicale est en cours de réalisation. La commission va se réunir à nouveau prochainement.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30**

